

marie claire

L'écrivaine Annie Ernaux a changé d'avis sur la GPA : "Porter l'enfant de quelqu'un d'autre est un véritable choix"

PAR GARANCE FRAGNE

PUBLIÉ LE 29/11/2023 À 12:51



Mercredi 29 novembre 2023, le magazine "Têtu" publie une édition spéciale sur la GPA (gestation pour autrui). L'autrice féministe Annie Ernaux est interviewée à ce sujet et déclare être devenue "pour" cette pratique après avoir eu dans son entourage un couple gay concerné par cette pratique.

Ce mercredi 29 novembre 2023, le magazine LGBTQIA+ *Téту* publie un numéro spécial GPA. Dans celui-ci, l'autrice féministe Annie Ernaux donne son opinion sur la gestation pour autrui. Alors qu'elle y était opposée, l'écrivaine la défend aujourd'hui, mais "à condition que son aspect économique soit encadré par l'État qui l'autorise", cite *Huffington Post*.

LA PENSÉE D'ANNIE ERNAUX SUR LA GPA A ÉVOLUÉ

Dans l'interview menée par *Téту*, l'écrivaine et prix Nobel de littérature 2022 explique que la GPA est en fait, à ses yeux, "un sujet de choix de société et de choix de vie." La femme de lettres reconnaît qu'elle a longtemps été "contre la GPA" : "À cause du point noir de l'aspect marchand, avec la dérive que cela suppose, c'est-à-dire des femmes qui ont besoin d'argent et qui y recourent pour vivre. Le corps, en particulier celui des femmes, est déjà l'objet non seulement de trafics, mais aussi de l'usure au travail."

Mais depuis, la féministe de 83 ans dit avoir été la témoin d'une GPA au sein d'un couple d'hommes qui se sont rendus au Canada. Et depuis, son regard sur cette pratique a évolué : "J'ai pu voir comment cela se passait et comprendre que porter l'enfant de quelqu'un d'autre est un véritable choix de la part de la femme porteuse."

LA MAJORITÉ DES FRANÇAIS FAVORABLES À LA GPA

En 2014, et malgré sa réticence, elle signait aux côtés de 170 autres personnalités une tribune dans *Libération* pour la reconnaissance des enfants GPA à l'état civil.

En effet, à cette époque et selon les associations, 2 000 enfants n'avaient pas d'acte de naissance ni le droit de figurer sur le livret de famille de leurs parents.

Aujourd'hui en France, la GPA est toujours interdite. Pourtant, selon une étude Ifop réalisée pour *Téту* et l'Association des familles homoparentales (AFDH) 75% des personnes interrogées se disent favorables à cette technique de procréation pour les couples hétérosexuels.